



## TERMES & CONDITIONS POUR TOUT ACHAT DE CHAMBRE FROIDE

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre le vendeur et le client dans le cadre de l'achat de chambre froide / panneaux isolant/ monobloc ou autres compresseurs chez CANBEC.

### Commandes

- Tout paiement envoyé par le Client implique l'acceptation **sans réserve** des présentes conditions.
- La commande devient définitive après confirmation écrite par CANBEC et/ou réception du paiement.
- Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des descriptions des produits. En procédant au paiement auprès de CANBEC, il accepte les conditions, informations et remarques figurant sur la facture.

### Prix et Modalités de Paiement

Les prix sont exprimés en CAD. Le paiement s'effectue selon les modalités inscrites sur la facture. Nos modes de paiement sont les suivants:

- Transfert interac par courriel (payable@canbectrefrigeration.com)
- Virement bancaire (Les informations bancaires sont envoyés avec la facture)

En cas de non paiement ou de non respect des modalités convenues, la réception de la commande peut être déplacée ou celle-ci annulée. **\*\*Veillez noter qu'aucune commande n'est traitée ou livrée sans paiement complet\*\*** En cas d'une entente d'un dépôt afin de réserver une date de livraison ou d'équipements, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'une cancellation du client. Veuillez noter qu'un dépôt n'est pas suffisant pour effectuer la livraison et que 100% du paiement doit être effectué afin de recevoir votre commande. Si un dépôt est donné, le client devra payer sa balance au plus tard 48 heures avant la réception de la marchandise. Toutes les ventes sont finales (le client est responsable de s'assurer que les équipements soumissionnés sont les bons ainsi que les grandeurs fournies.)

### Livraison

- Une date de livraison est donnée une fois le paiement reçu, à l'exception d'une autre entente convenue.
- CANBEC n'est pas responsable des dommages aux équipements lors de la livraison.
- Le client doit être présent sur les lieux lors de la livraison, sans quoi les livreurs quitteront avec les équipements et un nouveau frais de livraison sera chargé.
- En cas de déplacement de date de livraison cédulée, un délai de minimum 48 heures avant la date entendue doit être donné, sinon des frais de 500\$ s'appliqueront.
- Si à tout moment (avant l'installation) le client ou CANBEC se rend compte que le type de placement de monobloc fournit étaient le mauvais (murale ou plafond). Un frais de 35% de réapprovisionnement sera chargé au client afin de l'échanger.
- Les livraisons et assemblages sont seulement effectués durant les heures de bureau, sinon des frais supplémentaires s'appliqueront.

### Garantie & conditions:

- La garantie ainsi que sa durée sont inscrites sur la soumission approuvée et/ ou la facture.
- La garantie ne couvre pas la main-d'œuvre. Il est de la responsabilité du client d'engager et d'assumer les frais des services d'une entreprise de service pour effectuer les réparations nécessaires sur les composants frigorifiques et électriques. Si la garantie s'applique, les pièces, incluant les compresseurs, seront fournies par CANBEC si elles sont

couvertes par la garantie applicable. CANBEC s'engage à fournir les pièces dans les meilleurs délais. Toutefois, CANBEC ne peut être tenue responsable de tout retard lié à la livraison ou à la réception desdites pièces. Si les réparations ne sont pas effectuées par un frigoriste certifié, la garantie s'annule (une preuve peut être demandée).

- Il est de la responsabilité du client de lire le manuel de l'utilisateur afin de respecter toutes les modalités s'y incluant (manuel fourni à la livraison).
- Le branchement électrique devra être effectué par un maître électricien certifié et il devra remplir la fiche de garantie remise lors de la livraison. Et une copie devra nous être parvenue afin d'assurer que l'installation a été réalisée adéquatement.
- La date de commencement de la garantie commence à la date de livraison des équipements.
- Si CANBEC doit se déplacer pour vérifier quelle est la cause d'un bris ou autre, un frais de déplacement sera à la charge du client étant donné que la main-d'œuvre n'est pas inclus. Aucune garantie d'un diagnostic complet n'est promis, étant donné que nous ne sommes pas une compagnie de service de réparation frigorifique.
- Une distance de 2 pieds devra être maintenue autour du monobloc afin d'assurer son bon fonctionnement et circulation d'air et de 1" d'espace tout autour des panneaux de chambre froide.
- La garantie n'est plus valide si les équipements ne sont pas utilisés dans une pièce intérieure dont la température ambiante n'est pas de 16 à 30 degrés celsius. Ceci inclut les appareils auquel les clients décident de les placer dehors.
- Les équipements sont adaptés à une utilisation pour produits frais de moins de 25 degré celsius.
- Il est de la responsabilité du client de vérifier les spécifications électriques de chaque appareil et de s'assurer que leur panneau et prise électrique puisse supporter les équipements commandés.
- La garantie sera annulée si un bris résulte d'un manque d'entretien ou de nettoyage inadéquat. Il est de la responsabilité du client de s'informer et de veiller au respect des procédures de maintenance recommandées pour assurer le bon fonctionnement des équipements (condenseur et évaporateur principalement).
- La garantie sur les pièces/ panneaux ne couvre pas les bris accidentels ou résultant d'une utilisation inadéquate ou non naturelle (par exemple : vitre brisée à la suite d'un impact accidentel, bouton endommagé en raison d'un accrochage, dégât d'eau, poque sur les panneaux, etc.).
- La garantie sera annulée si le client ne respecte pas le délai minimal de quatre (4) heures avant de brancher l'appareil suivant sa réception, tel qu'indiqué sur la feuille de réception de livraison.
- Je comprends que certains défauts proviennent directement du fabricant et que les imperfections esthétiques mineures observées à la livraison ne sont pas couvertes par la garantie (Ex: poque ou égratignures mineures sur les panneaux). Aucun retour, échange ou remboursement ne sera non plus effectué.
- En signant la feuille de livraison lors de la réception des appareils, le client accepte que l'équipement soit en bon état au moment de la livraison.
- Si l'appareil est revendu pendant la période de la garantie, la garantie n'est pas transférable au prochain propriétaire.
- En cas de changement d'adresse de votre entreprise ou de relocalisation de l'équipement, il est essentiel de nous en informer afin que nous puissions nous assurer du bon déroulement du déménagement et du maintien de l'intégrité de l'appareil.

### **Retour, échange & remboursement**

- Aucun échange, retour ou remboursement n'est accepté.
- En cas de produit défectueux, le client devra fournir une preuve (photo, description détaillée) pour l'ouverture d'un dossier pour la garantie.
- Le client comprend que les dimensions indiquées sur la facture ont été vérifiées par le client et qu'en cas de mesures erronées, aucun échange ou remboursement ne sera effectué. Veuillez noter que pour les panneaux préfabriqués, des écarts pouvant aller jusqu'à 6 pouces peuvent survenir sans avis préalable de la part du manufacturier. Aucun remboursement, retour ou échange ne sera effectué si tel est le cas.

### **Responsabilité**

- Le Fournisseur ne pourra être tenu responsable des dommages indirects résultant de l'utilisation du produit, y compris la perte d'exploitation ou de produits périssables et CANBEC ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute perte de denrées alimentaires ou perte monétaire de tout genre résultant d'un bris ou d'un dysfonctionnement des équipements.
- Il est de la responsabilité du client de s'assurer de faire vérifier la soumissions ou plans donnés par un ingénieur s'il le souhaite et d'avoir un permis de la ville (si applicable) lors de l'assemblage.
- Les fiches techniques, certifications, etc. sont disponibles sur demande auprès de l'estimateur.
- Si la livraison et ou l'assemblage des panneaux doivent être effectués pendant et sur un chantier de construction, il est de la responsabilité du client de nous en faire part à l'avance.
- La température pour un monobloc pour une chambre froide réfrigérée sera de -5 à 5 degré celsius et congelée de -10 à -20 degré celsius. Le thermostat est ajustable sur tous les monoblocs.
- À noter que l'évaporateur fonctionne au "direct cool" et non à gravité.
- Les mesures indiquées sur la soumission approuvée sont les mesures extérieures NET.

### **Conditions de livraison et d'assemblage (si applicable)**

- CANBEC n'effectue aucune installation, seulement l'assemblage de panneaux autoportant non structural ou mise en place du monobloc. Le branchement de monobloc, compresseurs ou autres machines devra se faire par un technicien spécialisé (frigoriste, électricien, etc.). Tout électricités, plomberie, ventilation, gicleurs et autres travaux non mentionnés dans la soumission ne sont pas inclus ni disponible par les services de CANBEC.
- Le client s'engage à s'assurer que l'espace est propre, accessible et prêt à accueillir l'équipement.
- S'assurer d'informer le service client s'il y a des escaliers, marches, portes non standard, etc.. lors de la livraison. Merci de bien vouloir comprendre que nos livreurs ont un emploi du temps très chargé et qu'ils ne peuvent pas se permettre de prendre du retard. Il est donc essentiel de fournir tous les détails de livraison au service client lors de la confirmation de la commande.
- Le client est responsable de s'assurer que deux espaces de stationnement pour deux camions sont disponibles à proximité de l'adresse de livraison et ce, tout le long de l'assemblage et/ou livraison.
- Le temps alloué à l'assemblage de panneaux d'une chambre froide est de 1 journée (8 heures), sauf si entente autre. Si la durée de l'assemblage est plus longue que le temps alloué, un taux horaire de 120\$/h sera chargé au client pour le temps supplémentaire, ainsi que des frais de déplacement.
- À la réception de l'appareil, le client s'engage à inspecter immédiatement l'état de l'équipement livré.
- Le client confirme la réception de l'appareil en signant le bon de livraison. La signature implique que l'équipement est reçu en bon état.
- Toute signature sur le bon de livraison est considérée comme une acceptation complète de la livraison.
- Le client doit vérifier que l'appareil livré correspond bien à la commande, tant en termes de modèle, de caractéristiques techniques, que de quantités. Si l'appareil livré ne correspond pas à la commande, le client doit en informer le livreur immédiatement.
- L'appareil doit être installé dans un endroit sec, propre, et sécurisé. Toute exposition à des conditions non appropriées (humidité, chaleur excessive, non conformité électrique de l'appareil, etc.) pourrait annuler la garantie.
- De plus, le client s'engage à vérifier que le plancher de la bâtisse soit correctement nivelé (maximum de variation de 0.25"), sans quoi l'assemblage pourra être annulé ou résédué (avec frais de 500\$+ frais de déplacement).
- Nous ne sommes pas responsables des dommages qui peuvent être occasionnés à votre propriété ou aux équipements durant la livraison.
- Le client assume la pleine responsabilité d'effectuer une installation adéquate des appareils, de l'utilisation et de l'entretien des équipements après la livraison.
- Tous les thermostats sont pré-réglés selon les normes et réglementations de l'industrie, avant la livraison de l'équipement. Il est fortement déconseillé de manipuler le thermostat, car cela peut vous nuire, ainsi qu'à l'appareil. Cela peut également entraîner des pannes de l'appareil et du compresseur. Si vous souhaitez changer la température de votre appareil, veuillez nous appeler ou vérifier le manuel, afin de s'assurer des étapes à respecter sans causer de bris à l'appareil.
- *Canbec* se réserve le droit de refuser toute livraison si les conditions de réception ne sont pas remplies (ex : adresse incorrecte, ou personne absente pour réceptionner la commande). Il sera de la responsabilité du client de payer à nouveaux les frais de livraison afin de rescheduler la livraison (avec frais de 500\$+ frais de déplacement).
- Pour une installation dans un sous-sol, garage ou espace non ventilé, il est de la responsabilité du client de s'assurer d'avoir un échangeur d'air ou un système de ventilation pour le bon fonctionnement de l'équipement, durée de vie et sécurité.